

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 003/2022

**Objet : Requalification de
la zone du Pont**

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Éric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné à pouvoir à BIANCONE Edith*).

Pour la Commune de CABANNES : CHEILAN François (*absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges*).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : PONCHON Solange (*absente ayant donné à pouvoir à MARTEL Marcel*), DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*).

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel (*absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*), CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Secrétaire de séance : M. CHAUVET Éric

M. le Vice-Président en charge du développement économique expose que la commission développement économique du 24 janvier et le bureau communautaire du 17 février 2022 ont examiné les scénarios d'aménagement proposés par le maître d'œuvre pour la requalification de la zone du pont à Plan d'Orgon.

Le projet de requalification prévoit :

- une reprise complète des voiries (y compris les structures de chaussées pour tenir compte du trafic lourd) et une mise à niveau de la signalisation)
- une modernisation de l'éclairage public pour notamment diminuer les consommations énergétiques
- la mise en place de cheminements doux partagés pour les cyclistes et les piétons
- la requalification paysagère pour tenir compte de la mutation en cours de cette zone
- une remise à niveau de la gestion des eaux pluviales.

La commission et le bureau ont validé le scénario proposant la création d'une « boucle » à sens-unique, afin de limiter au maximum la couverture des fossés, les surfaces affectées à la circulation et pouvoir ainsi dégager des espaces de stationnement et une surface de voie réduite au maximum.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 18 février 2022.

Ce choix correspond au scénario le moins élevé, pour un montant total estimé par 2 845 000 € HT. L'enveloppe initiale des travaux, sur la base desquelles les dossiers de subvention ont été déposés étant de 2 355 000 € HT, un travail d'optimisation de coût est en cours afin de se rapprocher au maximum de l'enveloppe initiale.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS avis de la commission économique et du bureau communautaire,

CONSIDÉRANT la nécessité de reprise de cette zone d'activité et son intérêt économique,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur :

- **VALIDE** le lancement de l'opération de requalification de la zone du Pont sur le périmètre ci-joint annexé,
- **AUTORISE** en conséquence sa présidente à lancer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération (marchés d'études et de travaux, procédures réglementaires etc.),
- **FIXE** l'enveloppe maximale de travaux à 2 845 000 € HT, dont les crédits seront inscrits au budget de l'année 2022.

Membres en exercice : 42

Votants : 42

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 24 février 2022

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



Annexe délibération n° 003/2022
Objet : Requalification de la zone du Pont

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

ID : 013-200035087-20220224-003_2022-DE

terre
PROVENCE
agglomération

Berger
Levrault

Périmètre de l'opération de requalification de la zone du Pont
à Plan d'Orgon

